

la bibliothèque. Je note un ou deux passages, dont le suivant :

Ne vous amassez pas des trésors sur la terre, où la rouille et les vers rongent, et où les voleurs percent les murs et dérobent.

Je demande sérieusement à mon honorable collègue s'il veut nous faire croire que l'on doit prendre ce passage dans le même sens littéral qu'il voulait nous faire accepter les autres.

M. VIEN : Certainement.

M. WOODSWORTH : Alors, je lui demande comment, en sa qualité d'avocat, il peut concilier sa profession avec une telle doctrine.

M. McMASTER : Bien facilement.

M. VIEN : Je crains que mon honorable collègue n'agisse d'une manière fort injuste en me posant une telle question, car sa discussion, comparée à une discussion théologique, enlèverait toute importance à cette dernière.

M. WOODSWORTH : Je rappellerais à l'honorable député que c'est lui qui a soulevé ce débat et qu'il nous a mis dans une position embarrassante, et si nous allions répondre à sa première prétention, cela nous entraînerait dans un débat prolongé. Je remarque encore :

Ne jugez pas, et vous ne serez pas jugés.

Je me demande si cela est bien conforme au maintien de toute notre organisation judiciaire comme elle est constituée présentement. Et je vois encore ce passage :

Heureux ceux qui sont doux, car ils posséderont la terre.

Je me demande si cela se concilie bien avec le maintien de ce régime de classes et de rangs que nous voyons tellement en honneur même dans les pays démocratiques.

M. McMASTER : Nous nous sommes débarrassés des titres honorifiques.

M. WOODSWORTH : Je pourrais encore citer ce passage du sermon sur la montagne :

Heureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde.

Je me demande si cela est bien conforme aux décisions rendues par le département de la Justice quand nous faisons appel à sa clémence.

Heureux les pacifiques, car ils seront appelés enfants de Dieu.

Je me demande encore, si l'on observe toujours cela ; notre régime militariste et de police est-il bien d'accord avec les enseignements de Celui qui nous a donné le sermon sur la montagne.

M. DUFF : Mon honorable ami se classe-t-il parmi les pacifiques.

M. WOODSWORTH : Je ne dis pas quels sont ceux qui entrent dans cette catégorie.

M. McMASTER : Ceux qui ont combattu l'union des églises en sont.

M. WOODSWORTH : Puis-je encore signaler ceci à l'attention de la Chambre :

Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : "Tu ne tueras pas, et celui qui tuera mérite d'être puni par les juges."

Je me demande si cela est bien conforme à la foi de ceux qui ont rejeté la motion présentée en faveur de l'abolition de la peine capitale.

Et moi je vous dis de ne faire aucune sorte de serments.

Doit-on donner à cela une interprétation littérale quand nos amis les Quakers rejettent mêmes les serments devant les tribunaux ?

M. MARTELL : Je soulève la question de règlement, monsieur l'Orateur, et je me permets de vous signaler l'article du règlement qui interdit la discussion de questions théologiques. C'est un sermon que notre collègue est en train de nous faire et la Bible à la main il s'efforce de nous faire voir à nous nos péchés et nos iniquités.

M. FORKE : Monsieur l'Orateur, je voudrais bien que l'honorable député de Hants nous citât l'article du règlement dont il se réclame.

M. WOODSWORTH : Monsieur l'Orateur, je désirerais ne citer que deux ou trois versets de plus de ce document dont s'est servi le député de Lotbinière pour nous indiquer la manière de décider la question dont la Chambre est saisie :

Vous avez appris qu'il a été dit : "Œil pour œil et dent pour dent et moi, je vous dis de ne pas tenir tête aux méchants, mais si quelqu'un vous frappe sur la joue droite, présentez lui encore l'autre et celui qui veut vous appeler en justice pour avoir votre tunique, abandonnez-lui encore votre manteau et si quelqu'un veut vous obliger à faire mille pas, faites-en avec lui deux mille."

De nouveau je me demande si tout notre régime de défense nationale, si tout notre appareil judiciaire, si tout notre commercialisme sont bien d'accord avec les enseignements du sermon sur la montagne. S'ils ne le sont pas—eh bien, je ne veux pas être celui qui aura tout à juger dans ce cas, mais je soutiendrais qu'il est plutôt difficile d'exiger de la Chambre de se servir, comme fondement de ce débat, d'un document dont les prescriptions ne sont pas observées par la généralité.

D'après mon honorable collègue, le divorce serait, au surplus, d'un caractère immoral. Pourrai-je lui rappeler, que le véritable sens